

VILLE DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Novembre 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

**Numéro
2015/NOV/111**

**Point de l'ordre du jour
11**

OBJET

**RECLASSEMENT DANS LE
RÉSEAU ROUTIER
COMMUNAL DE LA
SECTION DE RD 35A
(PRO 0=000 0 PRO+372)
DÉNOMMÉE « AVENUE DE
L'AÉROPOSTALE » SITUÉE
SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE
RAMONVILLE SAINT-AGNE**

**RAPPORTEUR
Mme FAIVRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 23/11/2015
L'affichage en mairie le : 23/11/2015
La notification le : 23/11/2015*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 12 Novembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 6 Novembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, Mme Ch. ARRIGHI et M. J-P. PERICAUD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK
M. B. PASSERIEU a donné procuration à M. A. CLEMENT
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme A. POL a donné procuration à M. P. BROT
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI
Mme L. TACHOIRES a donné procuration à M. J-P. PERICAUD

Exposé des motifs

Madame FAIVRE rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 mai 2007 adoptée dans le cadre de l'urbanisation des Coteaux, par laquelle la commune a approuvé les modalités de réalisation d'une nouvelle voie pour déployer l'actuelle RD 35A. Cette opération prévoyait que la voie nouvelle, actuelle Avenue Germaine Tillon, serait classée dans le réseau routier départemental et que la RD 35A, actuelle Avenue de l'Aéropostale, serait reclassée en voirie communale.

Conformément à la convention signée avec le Conseil Départemental le 1^{er} juillet 2008, les travaux étant terminés, il convient de mettre en œuvre les classements des voies tels que prévus et conforme aux fonctions réelles assurées par ces voies.

En effet l' Avenue Germaine Tillon, assure aujourd'hui le trafic de transit, alors que l'Avenue de l'Aéropostale (RD 35A) n'assure plus que la desserte locale.

Dans le cadre d'un changement de domanialité de voie, soit un reclassement du domaine public départemental au domaine public communal, les délibérations concordantes du Conseil Départemental et du Conseil Municipal sont suffisantes pour opérer le transfert de propriété, sans enquête publique préalable, conformément aux articles L 131-4 et L 141-3 du

Code de la Voie Routière et L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Décision

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame FAIVRE, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le reclassement en l'état de la section de la route Départementale RD 35A (PRO 0=000 0 PRO+372) dénommée « Avenue de l'Aéropostale » située sur le territoire de la commune de RAMONVILLE SAINT-AGNE, ses dépendances et accessoires, dans le domaine public routier.

- **APPROUVE** le reclassement en voie communale, qui vaut transfert de propriété de la voie, sera effectif à la date de notification de la délibération concordante du Conseil Départemental approuvant également ce transfert.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*



Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 23/11/2015
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

RECLASSEMENT – AVENUE GERMAINE TILLION & AVENUE DE L'AEROPOSTALE



Légende :

-  voirie privée communale à reclasser en voirie départementale
-  voirie départementale à reclasser en voirie communale